

# Analyses 2015



**A Calais,  
un mur de plus dans le monde**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## A Calais, un mur de plus dans le monde

**La construction d'une barrière de sécurité autour du port de Calais entraîne de vives réactions. Tandis qu'on empêche les migrants d'entrer en Europe et que des vies se perdent en mer au large de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce,... à Calais, on les empêche de partir. Et on les retient dans une impasse géographique et juridique. Pour justifier ce paradoxe, l'Union Européenne s'appuie sur la riposte à une prétendue « menace » extérieure et sur la lutte contre la traite des êtres humains<sup>1</sup>. En France, des associations se mobilisent pour dénoncer les politiques européennes sécuritaires d'immigration et l'accueil réservé aux migrants<sup>2</sup>.**

La situation des migrants à Calais se détériore. En ce début d'année 2015, les migrants y seraient près de 2500<sup>3</sup>. Majoritairement originaires d'Erythrée, du Soudan, d'Irak, de Lybie ou de Syrie, ils fuient la guerre, la dictature ou l'arbitraire, à la recherche d'une protection en Europe. Pourtant ils sont désignés comme des criminels clandestins, contre qui les Etats développent des moyens efficaces de lutte. Le Royaume-Uni, après avoir refusé de signer les accords de Schengen sur la libre circulation au sein de l'Union Européenne<sup>4</sup>, prévoit avec l'aide de la France la construction d'une barrière de sécurité de 4 mètres de haut, hérissée de barbelés, sur le port français. Le but de ce mur est d'empêcher les migrants d'embarquer vers l'Angleterre.

Ces migrants sont ainsi coincés dans une impasse géographique et juridique. Il leur est souvent impossible de déposer une demande d'asile en France du fait du « règlement Dublin » ; texte européen selon lequel le premier État franchi par un migrant est responsable de sa demande d'asile, et qui tend à faire assumer aux Etats européens situés aux frontières de l'Union Européenne la majorité des demandes d'asile introduites en Europe<sup>5</sup>. Les Etats se renvoient donc la balle, barrent les voies de passages légales et définissent des règles dont les perdants sont les migrants et les arbitres les drones et autres technologies de surveillance.

### La longue absence de soutien des pouvoirs publics

A Calais, on constate l'absence de soutien aux migrants dans l'accès aux services publics depuis plus de 10 ans. En décembre 2002, le centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire administré par la Croix-Rouge depuis 1999, connu sous le nom de centre de Sangatte, est fermé sous la pression du ministère britannique de David Blunket. Le ministre français de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, ordonne son démantèlement et près de 2000 migrants se retrouvent dans des conditions d'exclusion à Calais et sur le littoral voisin. Selon son homologue actuel, Bernard Cazeneuve « *La situation de Sangatte, c'était le*

<sup>1</sup> Pacte européen sur l'asile et l'immigration, 24 septembre 2008,

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/free\\_movement\\_of\\_persons\\_asylum\\_immigration/jl0038\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/jl0038_fr.htm)

<sup>2</sup> Appel conjoint d'associations de la société civile "Non au "mur de la honte" à Calais", décembre 2014, <http://www.migreurop.org/article2557.html>

<sup>3</sup> Plate-forme de service aux migrants, <http://www.psmigrants.org/site/>

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur l'espace Schengen, voir à ce sujet l'étude réalisée par Yves Pascouau, European Policy Center: <http://www.migrations-magazine.be/les-numeros/9-chroniques-de-l-europe-forteresse/item/171>

<sup>5</sup> Voir à ce sujet l'étude réalisée par la Cimade: [http://www.lacimade.org/poles/defense-des-droits/rubriques/2-droit-d-asile-?page\\_id=2951](http://www.lacimade.org/poles/defense-des-droits/rubriques/2-droit-d-asile-?page_id=2951)

*désastre humanitaire, l'appel d'air pour les migrants* »<sup>6</sup>. Les pouvoirs publics pensent donc la gestion des flux migratoires sur base du présupposé que si on accueille décemment, le nombre de migrants va se multiplier. Et pourtant, la fermeture du Centre de Sangatte n'a pas freiné le nombre d'arrivants à Calais, mais bien accentué les problèmes sanitaires, sociaux et politiques.

Plusieurs associations (Salam, l'Auberge des Migrants, Emmaüs France, Médecins du Monde et le Secours Catholique)<sup>7</sup> ont alors pris le relais afin d'apporter une aide matérielle aux migrants (alimentation, duvets) et pour dénoncer cette situation de détresse. Il y a énormément de besoins en termes d'accès aux nécessités du quotidien (accès à l'aide alimentaire, aux soins de santé, à un hébergement, à des services d'aide juridique...). Tous les jours, quelques salariés et bénévoles organisent la distribution du repas du soir, qui se résume au repas du jour, à 17h30 dans un terrain vague administré par la préfecture du Nord-Pas-De-Calais. Toutes ces associations abattent un travail exemplaire de solidarité pour que les migrants cessent de vivre dans des conditions précaires et injustes, mais la tâche est titanesque.

### **De timides avancées contre la situation de précarité des migrants ?**

L'ouverture du Centre Jules-Ferry, mis à disposition de l'État par la maire de Calais, Natacha Bouchart, le 15 janvier 2015 constitue un début de réponse concrète dans la lutte politique pour permettre aux migrants de sortir de la précarité et de vivre dignement. La gestion de ce centre d'accueil de jour est confiée à La Vie active, (une association qui gère 70 établissements d'hébergement dans le Pas-de-Calais) en partenariat avec les associations calaisiennes présentes auprès des migrants.

Cependant, les premiers agencements de ce projet, dont les bâtiments en dur ne seront ouverts qu'à la fin de l'hiver en avril, semblent encore inadéquats. Il est prévu qu'il accueille seulement les femmes et les enfants pendant la nuit. Le président d'Emmaüs France, Thierry Kuhn, s'en inquiète et explique que « *le projet d'accueil de jour n'envisage pas le principe d'un hébergement ou d'une simple mise à l'abri pour tous les autres. Il est probable qu'ils installeront des tentes à proximité de ce centre, créant de fait un gigantesque camp de réfugiés sauvage* »<sup>8</sup>. En effet, ce centre est construit sur le site de Tioxide, à 7 kilomètres de Calais et des grands campements environnants. Il n'est pas sûr que les migrants vont se rendre tous les jours dans ce centre éloigné pour un repas chaud.

De plus, si l'Auberge des migrants et Salam sont chargées de la distribution des repas dans le centre, ils n'assureront plus la préparation des plats confiée à une entreprise de restauration. Or, la prise en charge industrielle de ce repas sera coûteuse, alors que jusqu'à présent, la nourriture utilisée venait principalement de dons. Pour ces associations, la confection industrielle de la nourriture ne pourra être réussie que dans un projet global de prise en charge des migrants et devrait s'accompagner de transformations plus profondes. Qui seraient, pour commencer, d'identifier les réels responsables à même de gérer le problème de Calais, qui n'est ni local ni national, mais européen. « *Tant que les gouvernements européens*

---

<sup>6</sup> Europe 1, 29 août 2014, Europe 1, <http://bcazeneuve.overblog.com/2014/08/matinale-europe-1-29-aout-2014.html>

<sup>7</sup> Voir à ce sujet les sites de Salam : <http://www.associationsalam.org/>, L'Auberge des Migrants : <http://www.laubergedesmigrants.fr/>, du Secours Catholique : <http://pasdecalais.secours-catholique.org/>, d'Emmaüs France : <http://emmaus-france.org/>, et de Médecins du Monde : <http://www.medecinsdumonde.org/En-France/Calais>

<sup>8</sup> Le Monde, 18 décembre 2014, [http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2014/12/18/demandons-au-hcr-de-creer-un-camp-de-refugies-a-calais\\_4542755\\_3224.html](http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2014/12/18/demandons-au-hcr-de-creer-un-camp-de-refugies-a-calais_4542755_3224.html)

*ne s'impliqueront pas pour permettre un accueil décent, le problème ne sera à chaque fois que déplacé* », a déclaré Caroline Huygens, militante belge et membre du groupe migration de Javva, association active à Calais.

Il s'agit de confronter les institutions et acteurs politiques concernés à leurs responsabilités et de dénoncer les symboles qui jouxent celles-ci. Le fonctionnement du Centre Jules-Ferry est financé par l'Etat français à une hauteur de 3,5 millions d'euros. L'Angleterre, elle, en mobilise près de 15 millions pour la construction de la barrière de sécurité autour du port de Calais<sup>9</sup>. A travers ces mesures et la différence de coût qu'elles représentent, la France et l'Angleterre perpétuent l'idée que migration et insécurité sont liées.

### **Sécurisation et contrôle des frontières européennes : un marché juteux**

Le projet de construction du mur autour du port de Calais mobilise une importante somme financière, qui participe au marché très prisé par les agences privées de la surveillance et du contrôle. Ainsi, les enjeux de la gestion des frontières dépassent la rhétorique sécuritaire de l'Union Européenne. Ils profitent d'une part à l'industrie de la défense pour qui s'ouvrent des perspectives nouvelles et multiplient à l'infini ses possibilités d'intervention dans le domaine civil. D'autre part, aux Etats européens qui instrumentalisent les migrations à des fins économiques. Comme l'explique le philosophe Etienne Balibar, l'Europe crée des travailleurs ultra-précaires. Les prétendus clandestins en sont l'exemple le plus net ; l'illégalité de leur statut permettant leur surexploitation<sup>10</sup>.

*« Chaque société fabrique son étranger et chacune à sa manière »*, écrit le sociologue anglais Zygmunt Bauman. L'immigration ne serait-elle pas alors le bouc émissaire de notre système capitaliste en crise dont les responsables sont les systèmes financiers et leurs soutiens politiques ? De la sorte on observe une tendance à la privatisation de tâches qui relèvent traditionnellement des fonctions régaliennes des États et reviennent à des agences transnationales dont Frontex, l'agence européenne en charge de la gestion des frontières.

Avec l'« aide » de cette dernière, l'Union Européenne conclut des accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit ; elle ferme les frontières, construit des murs, des centres de détention, met en place des technologies sophistiquées de surveillance et casse les mécanismes de solidarité. Grâce aux moyens militaires et technologiques mis à sa disposition par les Etats, Frontex organise des opérations de contrôle au cours desquelles ont lieu des interceptions d'embarcations au large des côtes européennes et des expulsions d'« illégaux » qui n'auront même pas eu l'opportunité de déposer une demande d'asile. Elle viole par là les obligations internationales des États européens en matière de protection des droits humains, particulièrement la liberté de circulation et le droit d'asile, en mer et sur terre, consacrés notamment par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Médiapart, le 24 septembre 2014, <http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-calame/240914/calais-des-murs-contre-immigration>

<sup>10</sup> Etienne Balibar, "Qu'est-ce qu'une frontière?", [http://exil-ciph.com/htdocs/ressources\\_dwnld/textes/B/BalibarFrontiere.pdf](http://exil-ciph.com/htdocs/ressources_dwnld/textes/B/BalibarFrontiere.pdf)

<sup>11</sup> Pour en savoir plus sur Frontex, voir la campagne Frontexit: <http://www.frontexit.org/fr/>

## Revoir les causes et responsabiliser les acteurs des politiques d'immigration

A la lumière de la systématisation de ces violations, il s'agit tout d'abord de revoir les causes à l'origine de l'immigration. C'est ce que rappelle Claire Rodier, juriste au Gisti (Groupe d'Information et de Soutien aux Immigré-e-s) lorsqu'elle déclare qu' « *il faudrait arrêter de faire abstraction de la corrélation, évidente, qui existe entre le maintien ou l'accroissement des ressources des uns, au Nord, et la diminution des revenus des autres, au Sud, et refuser de voir que cet appauvrissement provoqué est source de migrations* »<sup>12</sup>.

Le parcours des migrants est complexe, notamment parce qu'ils deviennent clandestins au passage des frontières car cela est défini comme tels par les politiques européennes. D'où l'importance de repenser l'analyse sécuritaire du phénomène de la migration et réviser la stratégie de l'agence Frontex. La France et tous les pays européens doivent ensemble, et dans le respect des droits de l'homme, revoir la réglementation en matières d'asile et d'immigration et dénoncer le « règlement Dublin ».

Il est par ailleurs urgent de construire des lieux d'accueil capables de recevoir tous les arrivants et de leur offrir les services sociaux nécessaires dans des conditions décentes. Obligation qui incombe aux Etats membres de l'Union Européenne en vertu de la « directive accueil » selon laquelle ces derniers « doivent fournir des conditions matérielles d'accueil qui permettent de garantir un niveau de vie adéquat pour la santé et d'assurer la subsistance des demandeurs. »<sup>13</sup>.

Tant que l'Europe ne change pas sa politique de migration, le gouvernement français devrait travailler avec les associations humanitaires et non gouvernementales, et plus particulièrement avec les responsables du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, afin de mettre en place l'hébergement pour tous les migrants à Calais, y compris ceux couverts par le « règlement Dublin », et garantir un traitement humain aux demandeurs d'asile. En effet, un récent rapport de l'ONG Human Rights Watch fait état d'allégations de violences policières à l'égard des migrants. Ce rapport appelle le gouvernement français à mettre un terme et à enquêter sur ces dernières, en vertu de ses obligations positives de protection des individus consacrées par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auxquels la France est partie<sup>14</sup>.

Anaïs Carton,  
Février 2015.

---

<sup>12</sup> Claire Rodier, « Liberté de circulation : un droit, quelles politiques ? », <http://ldh-toulon.net/Claire-Rodier-instaurer-la-liberte.html>

<sup>13</sup> Article 13 de la directive de l'Union Européenne du 27 janvier 2003, établissant les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile

<sup>14</sup> <http://www.hrw.org/fr/news/2015/01/20/france-les-migrants-et-les-demandeurs-dasile-victimes-de-violence-et-demunis>